

Voici la liste du matériel scolaire que les élèves de 4e, 5e et 6e années devront se procurer en magasin pour la rentrée scolaire :

Veillez conserver précieusement cette liste de fournitures scolaires, car aucune autre liste ne vous sera envoyée.

	Crayons de plomb aiguisés (HB 2) ou pousse-mine	✓
1	Boîte de crayons de couleur en bois aiguisés (24 crayons – minimum)	
1	Boîte de crayons-feutres (pointes larges ou fines, selon la préférence de votre enfant)	
1	Stylo à bille (couleur à votre choix)	
2	Surligneurs (1 rose, 1 jaune)	
1	Taille-crayon de bonne qualité avec réservoir	
2	Gommes à effacer blanches	
1	Règle de 30 cm en plastique transparent	
1	Règle de 15 cm en plastique transparent	
1	Gros bâton de colle blanche (suggestion : marque Pritt)	
1	Paire de ciseaux	
2	Étuis à crayons (ou 1 étui à deux compartiments)	
1	Paquet de 10 pochettes en plastique, fermées sur 3 côtés (3 trous)	
1	Cahier ligné à spirales (min. 80 pages)	
1	Cahier quadrillé à spirales (min. 80 pages)	
1	Reliure en plastique avec pochettes (duo-tangs à pochettes)	
1	Paquet de 8 séparateurs	
1	Cartable à anneaux de 1 pouce et demi minimum	
	Anglais	
	Aucun matériel. Le cartable de l'année précédente est conservé à l'école par l'enseignante pour les années futures	
	Musique	
	Aucun matériel. Le cartable de l'année précédente est conservé à l'école par l'enseignante pour les années futures	
	Éducation physique	
	Vêtements d'éducation physique dans un sac en tissu, identifié : 1 pantalon, 1 chandail à manches courtes, 1 paire de bas de rechange	
1	Paire d'espadrilles (peut servir pour l'éducation physique) - Il est fortement recommandé de fournir des espadrilles avec une semelle non marquante ou une semelle pâle.	

*N.B. Certains items pourraient être à renouveler au besoin.
Avant de procéder aux achats, il serait bon de faire l'inventaire de ce que l'élève a déjà en main.
Bien identifier (prénom et nom de famille) TOUT le matériel de votre enfant.*

Une facture pour le matériel périssable et les cahiers d'exercices vous sera acheminée à l'automne.

À la suite du projet de loi n° 12 : Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées, l'école ne peut exiger l'achat de casque d'écoute ainsi que de flûte à bec. Toutefois, par mesure d'hygiène, si vous désirez acheter ce matériel à votre enfant, c'est libre à vous. Nous vous demandons de bien l'identifier.